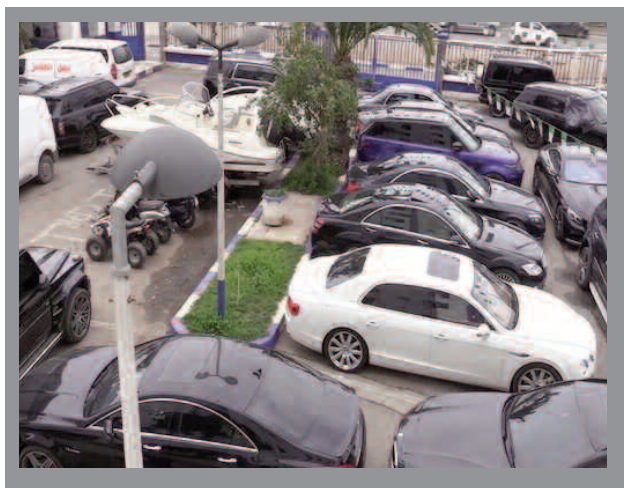


D'une valeur de 1 000 milliards de centimes

SAISIE DE BIENS DE TAHKOUT DISSIMULÉS PAR SA FAMILLE

Page 3

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 7243 – MARDI 15 MARS 2022
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Nouvelle loi sur l'investissement

LES INSTRUCTIONS DE TEBBOUNE

Page 3

LES NOTES TRIMESTRIELLES NON REMISES

LES PARENTS D'ÉLÈVES S'INSURGENT CONTRE LE CNAPESTE



Après la décision de geler son mouvement de grève cyclique, le Conseil national autonome du personnel enseignant du secteur ternaire de l'éducation (Cnapeste) maintient toujours son boycott administratif. Une menace sérieuse qui pourrait perturber la remise des bulletins du deuxième trimestre.

Page 2

SELON L'EXPERT YACINE OULD MOUSSA :

«Il est temps de donner à l'agriculture une place importante»

Page 2

SUITE AUX LICENCIEMENTS DE QUATRE PROFESSEURS

Colère à l'université de Béjaïa

Page 5

CONFLIT EN UKRAINE

Nouveau round de pourparlers russo-ukrainiens

Page 24

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

LES NOTES TRIMESTRIELLES NON REMISES

Colère des parents d'élèves

Après la décision de geler son mouvement de grève cyclique, le Conseil national autonome du personnel enseignant du secteur ternaire de l'éducation (Cnapeste) maintient toujours son boycott administratif. Une menace sérieuse qui pourrait perturber la remise des bulletins du deuxième trimestre.



Ce boycott administratif, effectif depuis le premier trimestre de l'année scolaire, inquiète les élèves et leurs parents. «Nous ne sommes pas contre les syndicats ni contre leurs actions de protestation. Toutefois, nous refusons que nos enfants soient pris en otages», a indiqué l'Organisation nationale des parents d'élèves. Ce boycott, estiment les parents d'élèves, les a privé de connaître les vrais notes de leurs enfants dans les différents devoirs, tests d'évaluation continue et compositions.

«Il est impossible que les élèves entament les examens du deuxième trimestre sans connaître leur véritable niveau et leurs lacunes. La tutelle doit intervenir dans ce sens», souligne l'ONPE. Les parents d'élèves évoquent également les conséquences que cette opération pourrait avoir sur les élèves de fin de cycle moyen et de 1re année secondaire. «Sans les relevés de notes, les administrations seront dans l'incapacité d'orienter les élèves pour l'année scolaire qui suit», indiquent les parents d'élèves.

Il convient de noter que le Cnapeste, qui s'est réuni la semaine passée, a décidé de renoncer à son mouvement de grève hebdomadaire, entamé le 2 novembre, mais le syndicat a opté pour le maintien du boycott de l'opération de remise des notes des examens du deuxième trimestre. Le coordinateur national du Cnapeste, Messaoud Boudiba, a indiqué que cette décision de rétention des bulletins est une nouvelle manière de faire pression sur la tutelle, sans porter atteinte à l'intérêt des élèves. Toutefois, il a indiqué que les enseignants avaient communiqué les notes de l'évaluation continue, des devoirs et examens à leurs élèves. Contacté par le Jeune Indépendant, le syndicaliste a affirmé que la suspension du mouvement de grève prouve que les enseignants sont totalement conscients que l'intérêt de l'élève passe avant tout. «En plus d'être des enseignants, nous sommes aussi parents d'élèves, mais nous n'avons pas d'autres moyens pour faire pression sur la tutelle qui ne répond toujours pas à nos revendications socioprofessionnelles», a indiqué M. Boudiba.

Pour le Cnapeste, «la tutelle doit ouvrir les portes du dialogue avec les responsables du syndicat et satisfaire ses revendications et non menacer les enseignants qui ne font que respecter les décisions du conseil national». Il convient de rappeler que la plate-forme de revendications du Cnapeste porte sur de nombreux points dont la revalorisation des salaires des enseignants bloqués depuis 2010.

L'enseignant a vu son pouvoir d'achat baisser, et ce depuis des années. Le syndicat fait un constat amer de la situation et lance un appel aux pouvoirs publics pour réagir face à une situation qui n'a que trop duré. «Il est nécessaire de mettre l'enseignant dans de bonnes conditions financières et sociales, à la hauteur de son statut», réclame le Cnapeste. Outre les salaires, plusieurs autres revendications sont restées lettre morte, notamment le dossier du logement, la prime de zone, la retraite anticipée, les œuvres sociales et la médecine du travail. Le Cnapeste a, à maintes reprises, appelé le ministère à revoir le système de recrutement en employant les diplômés des Ecoles normales supérieures.

Or, le secteur continue à fonctionner avec des enseignants contractuels et, à titre d'exemple, la wilaya d'Annaba compte, selon certaines sources, 800 personnes dans cette catégorie du personnel. Pour rappel, aucun concours de recrutement n'a été organisé depuis 2017.

Lynda Louifi

SELON L'EXPERT YACINE OULD MOUSSA :

«Il est temps de donner à l'agriculture une place importante»

LE RÔLE de l'agriculture est plus que jamais à l'ordre du jour, surtout en cette conjoncture mondiale marquée par une pression sur les produits alimentaires sur les marchés internationaux. Selon Yacine Ould Moussa, professeur et expert en économie, il est temps de donner à l'agriculture une place importante pour qu'elle soit une source de valeurs, d'emplois et de ressources en devises.

Pour cela, l'expert, qui est aussi membre du think tank GRFI (Groupe de réflexion Filaha Innove), estime que les pouvoirs publics doivent afficher le rôle de l'agriculture dans le développement économique et social, pour les prochaines années, comme un grand vecteur de croissance et un levier de développement social. Cependant, afficher le rôle de l'agriculture ne suffit pas, selon l'expert qui souligne la nécessité d'accompagner cette volonté par la mise en place de politiques publiques et d'instruments adaptés pour le développement de l'agriculture, en sus du volet de la formation.

«On ne peut dissocier la question de l'agriculture du modèle de croissance. Tant qu'on ne changera pas le modèle actuel, l'agriculture ne trouvera pas sa place. Elle sera réduite à des mesures urgentes, conjoncturelles et non des politiques structurelles», précise M. Ould Moussa qui indique que le think tank GRFI est aussi un incubateur pour initier les jeunes à l'activité agricole, notamment l'activité novatrice. Pour le professeur en économie, qui s'est exprimé hier sur les ondes de la Chaîne 3, le développement de l'agriculture est tributaire d'un certain nombre de facteurs, principalement la surface agricole que le pays doit impérativement élargir. «75% de nos exploitations agricoles ne dépassent pas 10 hectares», précise-t-il, affirmant que cette taille ne permet pas de réaliser des investissements importants. La taille de ces exploitations constitue donc un frein à la production et la productivité et, par ricochet, à la sécurité alimentaire du pays, à savoir la capacité d'un pays à nourrir sa population d'une façon relativement autonome.

Soutenant qu'aucun pays ne s'auto-suffit en produits agricoles, M. Ould Moussa souligne que le danger n'est pas d'importer mais plutôt de ne rien produire ou de produire en faibles quantités.

Selon l'invité de la rédaction de la Chaîne 3, la mise en valeur de nos terres doit être confiée à «une force vive» qu'est la jeunesse, laquelle «a les bras et le cerveau nécessaires pour valoriser ce potentiel naturel».

Soulignant la nécessité de développer les filières stratégiques (lait, viandes, céréales…), l'expert signale l'obligation de développer l'irrigation, qui se pose comme un obstacle devant le développement de l'agriculture. **Lilia Aït Akli**

INDUSTRIE

Appel à augmenter le volume des investissements danois en Algérie

LE MINISTRE de l'Industrie, Ahmed Zeghdar a mis en avant, lundi, la volonté de l'Algérie de diversifier son partenariat avec le Danemark, appelant à l'augmentation du volume des investissements entre les deux pays, indique un communiqué du ministère.

La déclaration est intervenue lors de l'audience accordée par M. Zeghdar, au siège du ministère, à l'ambassadrice du Royaume du Danemark à Alger, Mme Vanessa Vega Saenz, ajoute le communiqué.

La rencontre a permis aux deux parties d'examiner les moyens de renforcer la coopération bilatérale et d'échanger les expériences et les expertises, notamment dans les domaines de l'agroalimentaire, les énergies renouvelables et propres et l'industrie pharmaceutique. A cette occasion, M. Zeghdar a exprimé la volonté de l'Algérie de diversifier son partenariat avec le Danemark, appelant à l'augmentation du volume des investissements entre les deux pays, notamment dans les domaines précités dans le cadre d'une approche "gagnant-gagnant", précise le document.

Pour sa part, l'ambassadrice danoise a mis en avant les grandes opportunités offertes pouvant être exploitées pour le renforcement de la coopération économique et industriel entre les deux pays, citant des projets danois réussis en Algérie.

Il a également été convenu de l'intensification de la communication entre les deux pays pour définir et examiner les opportunités favorables à la concrétisation de projets bilatéraux fructueux", conclut le document. **M. B.**

NOUVELLE LOI SUR L'INVESTISSEMENT

Les instructions de Tebboune

L'élaboration de la nouvelle loi sur l'investissement est une priorité pour les hautes autorités du pays. Elle constitue un principal pilier pour la relance du développement et la construction d'une économie diversifiée et durable assurant des opportunités d'emploi et capable de créer de la richesse.



Lors du dernier Conseil des ministres, le président de la République Abdelmadjid Tebboune, a mis l'accent sur l'importance de la stabilité du cadre législatif de l'investissement « pour une durée minimum de dix ans », à travers la promulgation d'une nouvelle loi minutieusement revue afin de faciliter l'acte d'investissement et créer un climat d'affaires encourageant et approprié.

Le chef de l'Etat, qui a insisté sur l'impératif de tirer des enseignements des méthodes bureaucratiques qui entravaient la concrétisation des projets, a souligné l'importance de les bannir et éviter leur reproduction dans les futurs projets d'investissement, afin de consacrer le principe de liberté d'investissement et d'initiative.

Pour M. Tebboune, le développement d'un climat d'investissement propice aux affaires basé sur des garanties de transparence, nécessite « la simplification des procédures et la réduction du champ de compétence du pouvoir discrétionnaire de l'administration en matière de traitement des dossiers d'investissement, notamment ceux basés sur l'autofinancement ».

Il a en outre instruit le gouvernement de renforcer les prérogatives du guichet unique pour les grands investissements et les investissements comptant des étrangers, pour une prise en charge rapide et efficace de ces projets, entre autres à travers l'octroi de larges prérogatives aux représentants des administrations auprès des guichets uniques d'investissement relevant de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI), au niveau des wilayas.

Le guichet unique aide à promouvoir l'Algérie en tant qu'importante destination d'investissement et aura pour rôle de définir les domaines à fort potentiel en matière d'investissement.

Le président Tebboune a également ordonné la limitation des avantages et incitations fiscales exclusivement à l'orientation et à l'appui à l'investissement dans certains secteurs ou régions auxquels l'Etat accorde un intérêt particulier.

Concernant les investissements étrangers, il a signalé l'importance d'adopter une approche pragmatique dans le traitement des investissements directs étrangers, en tenant compte de l'attractivité des investissements garantissant le transfert de la technologie et la garantie des postes d'emploi.

Il convient de rappeler que la nouvelle loi sur la promotion de l'investissement prévoit également la réorganisation de l'ANDI afin de redynamiser et de renforcer son rôle. Dans le nouveau code, il est également question de privilégier le recrutement de la main-d'œuvre locale, surtout pour les projets ne nécessitant pas de compétences particulières. Le recrutement d'employés étrangers, à l'entrée en exploitation du projet, sera plafonné à 10% de l'ensemble des postes créés dans ce cadre.

Par ailleurs, ce nouveau texte de loi mettra un terme aux entraves bureaucratiques, corruption et clanisme devenus la sombre réalité qui enveloppe le climat d'investissement en Algérie. Des investisseurs locaux et étrangers font face à des lobbys, qui semblent avoir pour principale mission de faire fuir toute personne intègre voulant travailler pour le bien de ce pays.

Mohamed Mecelti

D'UNE VALEUR DE 1 000 MILLIARDS DE CENTIMES

Saisie de biens de Tahkout dissimulés par sa famille

AHURISSANTE vidéo que vient de diffuser hier la direction générale de la sureté nationale (DGSN). Cette dernière a annoncé la saisie, il y a une semaine, de plusieurs biens de l'ancien homme d'affaires, Mahieddine Tahkout, d'une valeur de près de 1000 milliards de centimes non déclarés aux instances judiciaires.

La DGSN a publié un communiqué sur sa page Facebook accompagné d'une vidéo montrant plusieurs biens de Mahieddine Tahkout, actuellement en prison, qui ont été saisis, la semaine dernière, par les services de la sûreté nationale. Ces derniers étaient représentés par le service central de lutte contre le crime organisé et le service de wilaya de la police judiciaire de la sûreté d'Alger.

Suite à un mandat de perquisition délivré par le parquet compétent, il a été procédé à cette saisie au niveau d'entrepôts situés dans les communes de Réghaïa, Ouled Fayet, Dar El Beïda et Staoueli (Alger) ainsi qu'un entrepôt dans la wilaya de Béchar, selon la même source.

Le même communiqué a précisé que ces biens ont été dissimulés par des membres de la famille et des proches de Mahieddine Tahkout et n'ont pas été déclarés aux juridictions compétentes, en vue de procéder à leur transfert et à leur vente de manière clandestine.

La perquisition s'est soldée par la saisie de « 507 véhicules, dont 267 véhicules touristiques de luxe et 84 camions de différentes marques, de jet-skis, de bateaux de plaisance et de motos de luxe ». Plus de 800 cartons de pièces détachées automobiles et 30 conteneurs comprenant 63 moteurs neufs d'autobus ont également été saisis.

La valeur globale des biens saisis s'élève à près de 1000 milliards de centimes, selon la DGSN qui précise qu' »une partie des véhicules était dotée de fausses plaques d'immatriculation et qu'une autre partie était en cours de régularisation administrative, avec la complicité de fonctionnaires de l'administration ».

Sont impliqués dans cette affaire 24 suspects, dont des membres de la famille et des proches de Mahieddine Tahkout qui ont été présentés devant le parquet compétent pour « dissimulation de produits du crime issus de crimes de corruption, blanchiment d'argent et dissimulation de produits du crime, conclut la même source.

Pour rappel, Tahkout a connu une vertigineuse évolution. A partir de rien ou presque, et grâce à des sombres accointances, il devint un magnat du transport universitaire et propriétaire entre autres de l'usine de montage de véhicules de marque Hyundai, sise à Tiaret. Au bout de quelques années, il sera l'un des hommes forts du pays et parmi le cercle serré des archi-milliardaires algériens.

Mahieddine Tahkout a été arrêté, à l'instar de nombreux autres hommes d'affaires, après la chute de l'ancien président Abdelaziz Bouteflika en 2019. Il a été condamné à 16 ans de prison ferme en juillet 2010, peine réduite à 14 ans en appel en novembre de la même année.

Plusieurs membres de sa famille ont été également condamnés. La justice a en outre ordonné la saisie des biens mal acquis de l'homme d'affaires et de ses proches. Cependant, de nombreux biens ont été cachés à la justice pour éviter leur saisie.

Mohamed K.

INSTANCES LÉGISLATIVE ET EXÉCUTIVE

Goudjil souligne l'importance de la coordination entre les deux



LE PRÉSIDENT du Conseil de la nation, Salah Goudjil, a mis l'accent hier lundi à Alger sur l'importance d'une coordination et d'une complémentarité entre les deux instances législative et exécutive au service de l'intérêt général dans l'objectif de promouvoir la culture de l'Etat, dans le cadre du respect du principe de séparation des pouvoirs.

M. Goudjil a supervisé une réunion de la Commission des affaires juridiques et administratives, des droits de l'Homme de l'aménagement du territoire et du découpage administratif, élargie aux membres des groupes parlementaires et des formations politiques représentant le Conseil, consacrée à l'examen des textes fondamentaux régissant le fonctionnement du Conseil de la nation, dont la loi organique 16-12 du 25 août 2016 fixant l'organisation de l'Assemblée populaire nationale (APN) et du Conseil de la nation ainsi que les relations fonctionnelles entre les chambres du Parlement et le Gouvernement, en vue de l'adapter au règlement intérieur du Conseil en sus des instructions générales du Bureau du Conseil devant définir les modalités d'application du règlement intérieur.

Cette réunion a été une occasion pour examiner l'avant-projet de loi organique modifiant et complétant la loi organique 16-12 dans l'objectif de l'adapter à la Constitution du 1er novembre 2020.

Lors de cette réunion, M. Goudjil a souligné "l'importance de la coordination, de la complémentarité et de la coopération entre les deux instances législative et exécutive au service de l'intérêt général dans l'objectif de promouvoir la culture de l'Etat dans le cadre du principe de séparation des pouvoirs, mais aussi pour asseoir les fondements de l'Algérie nouvelle qui permet, sans exclusion aucune, à tous ses enfants de participer au processus de renouveau national conduit par le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune et ce, dans le respect du référent novembriste afin de préserver la souveraineté de la décision politique nationale en l'appuyant par une indépendance économique réelle.

Le Président du Conseil de la nation a appelé les membres de la Commission et tous les membres du Conseil à "œuvrer ensemble en s'unissant sous la direction du Président de la République tout en resserrant les rangs et renforçant le front interne pour faire face aux défis actuels".

M. D.

Page 04.qxp_Mise en page 1 14/03/2022 6:40 PM Page1



Ooredoo présente ses solutions et produits innovants

OOREDOO, entreprise technologique, participe pour la deuxième année consécutive au Salon International des Technologies de l'Information et de la Communication au Maghreb (ICT Maghreb), qui se tient du 14 au 16 mars 2022 au Palais de la Culture - Moufdi Zakaria- à Alger.
Organisé par MM Communication & Prolinkom Consulting, sous le parrainage du Ministère de la Poste et des Télécommunications, le Ministère de la Numérisation et des Statistiques ainsi que le Ministère délégué auprès du premier Ministère chargé de l'économie de la connaissance et des Start-ups, ce salon International constitue un carrefour professionnel important réunissant les principaux acteurs de l'écosystème des technologies du numérique en Algérie et du Maghreb.
Ooredoo participe à ce salon professionnel à travers la Direction Ooredoo Business ou ses commerciaux seront présents pour répondre et proposer aux visiteurs professionnels les dernières offres et solutions innovantes adaptées aux besoins spécifiques des professionnels du secteur des technologies de l'information.
A cette occasion, le Directeur général de Ooredoo, M. Yousef Bassam Al Ibrahim a déclaré : « En tant qu'acteur économique entièrement engagé dans la transformation digitale, Ooredoo est fière de participer à ce carrefour technologique régional pour exposer son savoir-faire et son expertise dans le domaine des télécoms en Algérie.
A l'ère de la digitalisation, ce salon est une opportunité pour Ooredoo de présenter ses solutions et produits innovants dédiés notamment aux professionnels du secteur des technologies de l'information.
Ooredoo réitère son engagement à soutenir le secteur technologique en Algérie, afin d'apporter des solutions aux entreprises permettant le développement de l'économie de la connaissance. »
A travers sa participation à ce salon, Ooredoo partage avec les acteurs technologiques son savoir-faire technologique et contribue de manière concrète aux différentes initiatives et évènements favorisant l'émergence en Algérie d'une économie de l'information et de la connaissance.

SALON «ICT MAGHREB»

OUVERTURE DE LA DEUXIÈME ÉDITION

Le salon international des technologies de l'information et de la communication «ICT Maghreb» s'est ouvert hier au Palais de la Culture Moufdi Zakaria (Alger) avec la participation de 150 exposants nationaux et internationaux dont les principaux acteurs algériens du secteur des technologies de l'information et de la communication.



Inauguré en présence de membres du gouvernement et de représentants du corps diplomatique accrédités à Alger, l'ICT Maghreb qui est à sa deuxième édition,réunit des entreprises activant dans différents domaines liés aux TIC dont 20 nouvelles start-up.
Organisé par Prolinkom Consulting et MM. Communication sous le slogan «le numérique, un levier multisectoriel et une économie à part entière», ce salon où se côtoieront entreprises, experts, start-ups, étudiants et médias, devrait accueillir 6.000 visiteurs.
En plus de l'opportunité qu'il offre aux exposants de se retrouver face à des décideurs et professionnels IT afin de leur proposer leurs solutions dans le cadre des grandes tendances digitales actuelles du marché, le salon permet également aux visiteurs d'accéder au marché de toute la région du Maghreb en une seule action, expliquent les organisateurs, précisant que plus de 500 produits et services dans le secteur des TIC sont disponibles en un seul lieu.
Organisé sur trois jours, cet évènement ambitionne de devenir le carrefour d'échange entre professionnels et experts des TIC, attirant décideurs et donneurs d'ordre publics et privés. Le salon regroupe dans un lieu unique les décideurs IT et constitue un lieu de réflexion et d'échanges pour faire avancer les projets, estiment les organisateurs qui prévoient une quarantaine de conférences-débats et ateliers thématiques durant la manifestation.
Le ministre de la Numérisation et des Statistiques, Hocine Charhabil a affirmé, à l'occasion, que les objectifs de ce salon «correspondent parfaitement» à ceux de son ministère qui œuvre à «encourager le dialogue et la consultation autour de la transformation numérique».
Le parrainage de ce salon par le ministère de la Numérisation, a-t-il poursuivi, «témoigne de notre volonté et de notre engagement à élaborer une approche globale et commune susceptible de permettre la mise en place des mesures concrètes visant à réaliser la transformation numérique souhaitée». Il a estimé, à ce titre, que le salon constitue un «espace de réflexion» devant permettre «l'identification des priorités pour accélérer la numérisation de l'administration, de l'économie et de la société algériennes».
M. Charhabil a annoncé, à ce propos, que la loi relative à la numérisation et les textes d'application sont en cours d'élaboration, soulignant que son département œuvrait à susciter les interactions nécessaires entre le secteur public et privé dans le cadre du projet visant à créer des pôles d'innovation numérique à travers les quatre coins du pays.
Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'économie du savoir et des start-up, Yacine El-Mahdi Oualid, a estimé, de son côté, que l'Algérie est appelé à «relever de nombreux défis décisifs pour l'avenir du pays dont celui de la transformation numérique», soutenant que «beaucoup a été fait dans ce sens, mais le chemin reste encore long».
Le secrétaire général au ministère de la Poste et des Télécommunications, Abderrezak Henni, a rappelé, pour sa part, que des «efforts considérables» ont été accomplis par son département pour promouvoir les TIC en Algérie, alors que la ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, a mis en avant l'importance des TIC dans le monde de la culture.
Pour rappel, la nouvelle édition de «ICT Maghreb» verra l'organisation d'un concours pour récompenser les meilleures innovations.
Ce concours est considéré par les organisateurs comme «un véritable accélérateur pour propulser de nouvelles sociétés à fort potentiel» et permettre de «découvrir et de mettre en lumière de jeunes talents dans la catégorie étudiant ou ayant lancé une activité particulièrement innovante dans le domaine IT».
Les résultats du «Baromètre DSI 2021» seront également présentés à l'occasion de la nouvelle édition de l'ICT Maghreb. Ce Baromètre a pour objectif de «faire un état des lieux de l'intégration des TIC dans l'entreprise algérienne, de mieux cerner les besoins des décideurs IT, leurs priorités pour 2022/2023, ainsi que de mesurer l'adéquation entre leurs besoins et les solutions proposées sur le marché».

Hamid B.

Huawei lance la solution FTTR

HUAWEI Télécommunications Algérie, prend part au Salon Maghrébin des Technologies de l'Information et de la Communication, (ICT Maghreb), qui se tient du 14 au 16 mars en cours au Palais de la Culture à Alger. En effet, pour sa deuxième participation à ce salon, Huawei Algérie a présenté ses dernières solutions technologiques innovantes adaptées aux besoins du marché Algérien. Il s'agit entre autre de : Wifi 6, Mobile payement, Dorado storage, Big Data, Cloud, FTTH, FTTR et autres…
Sous le parrainage du ministère de la Poste et des Télécommunications, ministère de la Numérisation et Statistiques et du ministère Délégué auprès du Premier Ministère chargé de l'Économie de la Connaissance et des Start-up et organisé par MM Communication & Prolinkom Consulting, le salon International des Technologies de l'Information et de la Communication au Maghreb réunit les principaux acteurs de l'écosystème des technologies du numérique en Algérie et du Maghreb.
Lors de cette deuxième édition, Huawei a lancé des solutions innovantes « fibre jusqu'à la chambre (FTTR) ». Cette solution étend, les fibres à chaque pièce et vise à créer une base entièrement optique pour les maisons intelligentes et les entreprises numériques, permettant une couverture Wi-Fi 6 dans chaque pièce et créant une toute nouvelle expérience d'une vie numérique.
La FTTR de Huawei est une technologie innovante dans le domaine des communications et est le premier choix pour la transformation TIC des foyers et des entreprises. Actuellement, plus de 20 opérateurs mondiaux ont choisi « Huawei FTTR » pour des tests pour une utilisation commerciale. Huawei se consacre à la construction de bases entièrement optiques pour les maisons intelligentes et les entreprises numériques.
Les solutions FTTR de Huawei améliorent non seulement l'expérience d'accès à Internet pour les particuliers et les PME, mais renforcent également la compétitivité unique des opérateurs. La FTTR peut aider à construire un réseau unique pour les particuliers et les entreprises et à développer de nouveaux services à large bande pour les opérateurs. Grâce à la base Wi-Fi tout optique FTTR, les opérateurs peuvent obtenir des bénéfices plus élevés et étendre davantage le marché de l'océan bleu de la maison et des entreprises numériques.
Huawei se dit est «fière» de pouvoir contribuer aux différentes initiatives visant l'émergence d'un écosystème digital et d'une économie de l'information et de l'intelligence développé en Algérie.

M. B.

Page 05.qxp_Mise en page 1 14/03/2022 6:03 PM Page1

SUITE AUX LICENCIEMENTS DE QUATRE PROFESSEURS

Colère à l'université de Béjaïa

Le licenciement récemment de trois enseignants dont un syndicaliste et la rétrogradation d'un quatrième à l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa a provoqué la colère du conseil syndical des enseignants supérieurs solidaires (SESS) qui a appelé les enseignants à participer à un rassemblement de protestation demain matin devant le rectorat au Campus d'Aboudaou afin d'exposer le cas des enseignants et agir en vue de mettre un terme à ce qu'elle qualifie de «dérives».



Le conseil syndicale du SESS a, en effet, invité dans un appel «tous les enseignants à s'engager fermement et à se préparer à des actions syndicales à la hauteur des exigences de l'heure». Les enseignants en question ont été sanctionnés selon le responsable de la section syndicale (SESS) M. Benberkane pour motif de cumul de fonction.

Dans sa déclaration, la section syndicale SESS écrit : «en l'espace d'une semaine, l'université de Béjaïa a connu le licenciement de trois collègues-enseignants et une rétrogradation d'un quatrième». Pour les rédacteurs du communiqué, «jamais une telle dérive n'a été atteinte par l'université algérienne», estimant que : «les décisions sont prises dans la transgression totale des textes juridiques en vigueur et des principes d'un procès équitable».

Et d'asséner : «ces pratiques répondent à l'objectif d'instaurer un climat de soumission et d'intimidation», précisant ensuite que «l'un des collègues visés par ces décisions est représentant syndical et élu au sein des instances de participation de l'université».

La section syndicale brandit des textes de lois pour dénoncer des décisions arbitraires et antiréglementaires dont l'article 44 de l'ordonnance n°06-03 du 15 juillet 2006 portant statut général de la Fonction publique, l'article 25 de la loi n°06-03 du 20 février 2006 portant organisation de la profession d'huissier de justice, et l'article 12 du décret exécutif n°08-130 du 03 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur. Ceci pour le professeur de la faculté de droit, M. Tarik Benmerghid, membre du conseil syndical du SESS et représentant des enseignants au sein du conseil scientifique et de la commission paritaire de l'université Abderrahmane-Mira. Sa collègue, Mme Lamia Mouloudj, a fait l'objet d'une décision de licenciement prononcée par la commission paritaire de l'université au seul motif de «cumul de fonctions», puisqu'ils exercent aussi la fonction d'huissier de justice.

Par ailleurs, Me Sid-Ali Djenane, avocat de profession qui donne aussi des cours de communication à la faculté de droit de l'université de Béjaïa, s'est vu rétrogradé pour s'être inscrit uniquement au barreau. Dans ce cas précis, le syndicat défend l'enseignant évoque «l'article 27 de la loi de 2013 portant organisation de la profession d'avocat qui précise expressément qu'à partir de 2013 tous les enseignants universitaires peuvent exercer la profession d'avocat (une dérogation à l'article 44 de l'ordonnance de 2006 portant statut général de la fonction publique.

Pour sa part, M. Tarik Azekak, maître de conférences en marketing au département des sciences commerciales, a reçu une notification de licenciement pour «comportement irrespectueux» et «destruction d'un document administratif (PV de surveillance des examens)».

Une affaire qui remonte à plus d'une année. M. Azkak a nié avoir détruit le PV d'examen, reconnaissant avoir barré son nom et sa signature sur le document pour motif d'une signature apposée par un autre enseignant qui n'a pas surveillé l'examen.

La section syndicale SESS compte exiger la levée des sanctions et la réhabilitation des quatre enseignants.

N. Bensalem

JOURNÉE INTERNATIONALE DU PI

Record de mémorisation de 420 décimales après la virgule

CÉLÉBRÉE cette année sous le thème: «L'unité des mathématiques», la journée internationale de Pi a drainé un grand nombre de participants parmi les jeunes garçons et jeunes filles des collèges et lycées épris de mathématiques et possédant un potentiel de mémorisation exceptionnel en parvenant à retenir jusqu'à 420 chiffres après la virgule de la valeur de Pi=3,14.

Organisé par l'Association scientifique d'astronomie Bouzdjani au niveau de la grande salle du Centre des loisirs scientifiques (CLS) de Médéa, l'événement a permis de susciter des vocations en matière de choix du cursus de mathématiques par certains élèves possédant un QI (Quotient intellectuel) élevé, comme s'est vérifié à l'occasion de la finale du concours de mémorisation des décimales de Pi après la virgule, a indiqué M. Fehis Djamel, président de l'Association scientifique d'astronomie et membre de l'union arabe d'astronomie et d'espace (AUASS).

Car, poursuivra-t-il, le concours a pour but de vulgariser l'astronomie et les mathématiques au sein des établissements scolaires et à faire comprendre aux élèves la valeur et l'intérêt de Pi (3.14), non seulement pour calculer le périmètre ou la surface d'un cercle ou le volume d'une sphère ou d'un cylindre, mais pour son utilisation dans le calcul des éléments d'orbites, des mouvements des planètes et des exo-planètes, des satellites et des comètes, de l'instant d'éclipse solaire et/ou lunaire....

«Le concours de mémorisation des décimales s'est déroulé en plusieurs phases de présélection à travers les établissements scolaires ayant abouti à la sélection des finalistes à l'épreuve de mémorisation supervisée par un jury composé d'enseignants et de cadres de la DJS».

Compte tenu des moyens pécuniaires limités de l'Association, des cadeaux très modiques, dont des globes-terrestres, des livres traitant de thèmes relatifs aux énergies renouvelables, au réchauffement climatique, à la météorologie, ont récompensé les meilleurs concurrents dont les trois 1è lauréates, à savoir Bouzari Chaïma qui a réalisé un score de mémorisation de 420 décimales après la virgule, Gharnaout Achwaq avec 325 décimales et Aouni Ritaj avec 320 décimales. Aussi, faut-il rappeler que l'Association scientifique et d'astronomie El Bouzdjani a été créée en 1988 en tant que club avant de devenir une association en 1990.

Elle dispose de certains équipements permettant de suivre quelques phénomènes astronomiques par l'intermédiaire d'un planétarium de 10 m de diamètre pouvant accueillir jusqu'à 40 visiteurs à la fois.

De Médéa, Nabil B.

RAMADHAN

Mise en place de marchés de solidarité

PLUSIEURS marchés dédiés à la solidarité seront ouverts durant le mois de Ramadhan prochain à Béjaïa. Le wali de Béjaïa a instruit, lors de la visite qu'il a effectué ces derniers jours au marché des fruits et légumes «El Asr» de la ville, les responsables concernés qui étaient présents à choisir dès maintenant des espaces pour la mise en place des marchés solidaires en prévision du mois sacré du Ramadhan qui débutera bientôt soit le 03 ou le 04 avril prochain.

En effet, étaient présents le maire de la ville de Béjaïa, le chef de daïra le directeur des services agricoles, le directeur du commerce, le directeur de l'administration locale, le directeur du commerce.

Ces marchés qui seront ouverts un peu partout proposeront des produits alimentaires divers : des produits de large consommation et très demandés par les citoyens, tels que les denrées alimentaires, les légumes, les fruits et la viande à des prix abordables.

«Le but aussi est de lutter contre la spéculation à l'origine de la hausse des prix des produits de première nécessité», souligne la même source. La délégation de wilaya a pu aussi constater aussi les lieux les conditions dans lesquelles sont mis en vente les produits alimentaires et s'informer des prix pratiqués afin de prendre des mesures pouvant contribuer un tant soit peu à alléger le pouvoir d'achat du citoyen en s'approvisionnant en produits divers avec des prix abordable durant la période du carême.

Et pour mieux réguler le commerce, des mesures fermes seront prises afin de lutter contre les dépassements au niveau des marchés que ce soit sur le plan du contrôle de la qualité que sur le plan de la lutte contre la spéculation, la répression des fraudes et l'hygiène durant le mois de Ramadhan afin de préserver la santé du citoyen.

A ce propos, des brigades de la DCP et des services d'hygiènes des APC seront mobilisées tout le mois sacré de Ramadhan afin de faire des virées quotidiennes dans les marchés afin lutter contre les pratiques commerciales malsaines, garantir le respect des conditions d'hygiène, la spéculation et garantir la stabilité des prix, la disponibilité des produits et éviter leur rétention à des fins spéculatives.

N. Bensalem

Page 24.qxp_Mise en page 1 14/03/2022 7:24 PM Page1

HORAIRES DES PRIÈRES

	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	05:06	12:38	16:01	18:36	20:00
CONSTANTINE	05:11	12:42	16:06	18:41	20:04
ALGER	05:11	12:42	16:06	18:41	20:04
OUARGLA	05:21	12:48	16:12	18:47	20:05
CHLEF	05:33	13:04	16:27	19:02	20:25
MOSTAGANEM	05:38	13:08	16:32	19:07	20:29
ORAN	05:41	13:11	16:35	19:10	20:32

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 7243 – MARDI 15 MARS 2022

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	24°	18°
Oran	30°	12°
Constantine	24°	12°
Ouargla	28°	17°

CONFLIT EN UKRAINE

Nouveau round de pourparlers russo-ukrainiens

Un nouveau tour de pourparlers russo-ukrainiens suscitait hier lundi une lueur d'espoir pour mettre fin au conflit, après que des «progrès significatifs» ont été évoqués.



La quatrième session de pourparlers entre la Russie et l'Ukraine a ainsi débuté dans la matinée par visioconférence, alors que les trois précédentes sessions s'étaient tenues aux frontières ukraino-bélarusse et polono-bélarusse.
Peu avant la reprise de ces pourparlers, le chef des négociateurs ukrainiens Mykhaïlo Podoliak a indiqué que les revendications restaient «un cessez-le-feu immédiat et le retrait de toutes les troupes russes». «Seulement après cela nous pourrons parler de nos relations de voisinage et de nos différends politiques», a-t-il indiqué dans une vidéo sur Twitter.
Après trois tours de discussions en présentiel, plus une rencontre jeudi sous l'égide de la Turquie entre les chefs de la diplomatie russe Sergueï Lavrov et ukrainien Dmytro Kouleba, les deux parties s'étaient montrées plus optimistes ces derniers jours. Dimanche soir, un négociateur russe a évoqué des «progrès significatifs». Léonid Sloutski, cité par les agences de presse russes, a même évoqué «des documents à signer» en préparation.
Peu après, Mykhaïlo Podoliak avait tweeté que Moscou a cessé de lancer «des ultimatums» à Kiev et commencé à «écouter attentivement».
Il reprenait des propos similaires du président ukrainien Volodymyr Zelensky vendredi, après que Vladimir Poutine eut évoqué des «avancées positives». «Si nous comparons la position des deux délégations entre le début des négociations et maintenant, alors nous constatons des progrès significatifs», avait déclaré dimanche Léonid Sloutski, un député faisant partie de la délégation russe ayant récemment rencontré des négociateurs ukrainiens au Bélarus.
«Mon attente personnelle est que ces progrès aboutissent très prochainement à une position commune entre les deux délégations et à des documents à signer», a-t-il ajouté.
Ce nouveau round intervient au 19e jour de l'opération militaire russe en Ukraine, alors que les combats ne cessaient de s'étendre lundi, notamment autour de la capitale Kiev, presque entièrement encerclée et qui s'est vidée de plus de la moitié de ses trois millions d'habitants, selon des médias.
Dans ce contexte, de hauts responsables américains et chinois doivent se rencontrer lundi à Rome pour parler du conflit ukrainien, selon la Maison Blanche. Le conseiller à la sécurité nationale du président américain, Jake Sullivan, a rencontré dans la plus grande discrétion Yang Jiechi, le plus haut responsable du Parti communiste chinois pour la diplomatie, selon des médias transalpins. Ces discussions se tiennent dans un grand hôtel de la capitale italienne.
Les deux responsables et leurs équipes «discuteront des efforts en cours visant à gérer la compétition entre nos deux pays», a fait savoir la porte-parole du Conseil national de sécurité de la Maison Blanche, Emily Horne.
Au menu également, l'»impact» du conflit «sur la sécurité régionale et mondiale», a-t-elle encore indiqué. Une haute fonctionnaire de l'ONU a récemment exhorté la Russie et l'Ukraine à mettre fin au conflit en cours par le dialogue et la diplomatie, lors d'une réunion du Conseil de sécurité convoquée par Moscou.
«La logique du dialogue et de la diplomatie doit l'emporter sur la logique de la guerre», a déclaré Rosemary DiCarlo, sous-secrétaire générale des Nations unies pour les affaires politiques et la consolidation de la paix, lors de la réunion, notant que les trois cycles de pourparlers tenus jusqu'à présent entre les délégations ukrainienne et russe devaient être intensifiés, notamment pour obtenir en priorité des arrangements humanitaires et de cessez-le-feu.

R. I.

SOLIDARITÉ DURANT LE RAMADHAN

Plus de 10 000 familles bénéficieront d'aides alimentaires

LA PRÉSIDENTE du Croissant Rouge Algérien (CRA), Saida Benhabiles, a affirmé hier lundi à Alger que plus de 10.000 familles nécessiteuses bénéficieront de colis alimentaires dans le cadre des initiatives de solidarité pour le mois de Ramadhan.
Invitée du «Forum de la radio», sur les ondes de la chaîne 1 de la Radio Algérienne, Mme Benhabiles, a précisé, que le programme de solidarité et d'entraide sociale du CRA se poursuivra pendant le mois sacré du Ramadhan, «et des colis alimentaires seront distribués à plus de 10.000 familles, outre la poursuite des opérations de prise en charge sanitaire et d'aides médicales, de distribution de médicaments...etc».
Elle a expliqué, que le CRA «s'engage dans une solidarité continue et la transparence dans la distribution des aides tout au long de l'année pour répondre aux besoins des familles, conformément au slogan +Main dans la main+ afin de préserver la dignité de l'individu algérien».
Elle a également révélé, dans le même contexte, que grâce à la générosité d'un bienfaiteur, «4.000 orphelins seront pris en charge à travers les différentes wilayas du pays, et les démarches se poursuivent pour atteindre 10.000 orphelins». Elle a également indiqué, dans le même contexte, que les deux dernières années, le travail de solidarité s'est concentré sur la lutte contre les conséquences sociales de la pandémie de Coronavirus, ainsi les aides ont été «mobilisées» pour fournir les denrées alimentaires et du matériel de désinfection de manière continue.
Sur la manière d'établir les listes de familles nécessiteuses, la présidente du CRA a souligné qu'elle «s'appuie sur le travail de proximité mené par les antennes de l'organisation avec l'aide des notables des quartiers, des villes et des villages», estimant que c'est le «meilleur moyen» d'atteindre les individus et de préserver leur dignité, ajoutant qu'»en attendant l'établissement d'un fichier national pour les familles nécessiteuses à travers la création d'un comité national qui comprend des acteurs dans le domaine de l'humanitaire et les ministères de l'Intérieur et de la Solidarité».
Par ailleurs, elle a rappelé que le CRA accorde un «intérêt particulier» aux zones frontalières car elles jouent un «grand rôle» dans la cohésion de la société, et que cet intérêt, a-t-elle ajouté, comprend également les régions enclavées et marginalisées, situées dans le sud de l'Algérie ou à travers les villages et les Dchours, ainsi que dans les quartiers des grandes villes.

H. B.

PROTECTION DES HANDICAPÉS

Mettre en place un mécanisme de suivi de l'application des lois

DES ORGANISATIONS et associations nationales ont appelé à la mise en place d'un mécanisme qui assure le suivi de l'application sur le terrain des lois relatives à la protection et à la promotion des personnes handicapées, saluant les efforts des pouvoirs publics dans l'élaboration des textes réglementaires et la prise de plusieurs mesures au profit de cette catégorie sociale.
Dans une déclaration à l'APS, à l'occasion de la célébration de la journée nationale des handicapés (14 mars), le porte-parole de l'Organisation nationale des aveugles algériens (ONAA), Farid Ariouat a souligné l'impératif de former une «commission nationale» de suivi de l'application des lois et des mesures prises en matière d'insertion sociale et de promotion de cette frange, préconisant la structuration de ladite commission en forme d'antennes locales constituées de représentants des différents secteurs concernés et des organisations et associations actives dans le domaine de la prise en charge des personnes handicapées.
Le responsable s'est félicité des efforts consentis par les pouvoirs publics en termes de prise en charge de cette catégorie sociale et de veiller à l'amélioration de leur statut, notamment du point de vue juridique, rappelant le projet de révision de la loi du 8 mai 2002, portant protection et promotion des personnes handicapées.
Toutefois, il est nécessaire d'accélérer la publication de ce projet de loi afin d'exploiter rapidement les amendements opérés et, partant, prendre en charge davantage de préoccupations de cette catégorie, particulièrement en matière d'insertion et d'accompagnement, a-t-il relevé.
Par ailleurs, il a proposé l»'élaboration d'une enquête sur le terrain au sujet du handicap afin de parvenir à des statistiques qui permettraient de «mettre en place un système d'information unifié et des programmes nationaux spécifiques à cette frange de la société».
Au volet emploi, M. Ariouat a évoqué les préoccupations soulevées par les personnes handicapées en général et les non-voyants en particulier, en matière d'insertion professionnelle, affirmant que le pourcentage d'insertion fixé par la loi «reste timide et devrait être revu à la hausse avec l'obligation de mettre en place des mesures pour assurer l'application de la loi en question».
Dans un autre contexte, M. Ariouat a jugé utile de généraliser l'écriture braille sur les boîtes de médicaments, les notices, par exemple, ou encore sur des documents administratifs, le but étant de faciliter le quotidien des non-voyants.

S. N.